5 MARS 2021

COMITÉ DES FINANCEMENTS ET PERFORMANCES

PAR APPROBATION TACITE

MOLDOVA

Référence	Décision
GPC/2021/03-05	**Allocation maximale par pays au titre du Fonds à effet multiplicateur en faveur de la République de Moldova (MCAM):** En vertu des pouvoirs qui lui sont délégués par le Conseil d'administration, le Comité des financements et performances : 1. approuve une MCAM en faveur de la République de Moldova d'un montant de 5 millions de dollars. 2. Note que cette MCAM reste valable jusqu'au dernier cycle de financement de 2021, sauf prorogation accordée sur demande par le Comité des financements et performances, et doit satisfaire aux critères du *Cadre opérationnel relatif aux prérequis et aux incitations pour le Modèle de financement du* GPE ainsi qu'aux prérequis du Fonds à effet multiplicateur du GPE.